

TERRITOIRE CHARTREUSE

Fonction	Etat des lieux	Principaux éléments à intégrer dans les réflexions	Préconisations d'actions d'aménagement et de gestion dans le cadre d'un développement durable
Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture semi-extensive d'élevage sur le haut du massif avec développement de l'accueil touristique - Fragilité des élevages dû aux contraintes topographiques et à la pression urbaine croissante (notamment sur les Balcons sud) - Diversité des élevages dans les vallées, bonne densité agricole, cohabitation avec la forêt - Association Avenir de l'Agriculture en Chartreuse (AAC) coordonnant et initiant des actions agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du potentiel agricole - Ouverture des paysages - Fragilité des Balcons Sud - Préserver la ressource eau en plaine - Insérer l'agriculture dans le contexte touristique saisonnier et de proximité pour offrir des services et produits de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'espace agricole face à la périurbanisation, protéger les espaces mécanisables et les sièges d'exploitation - Maintenir l'élevage au cœur du massif ; préserver les espaces agricoles fonctionnels sur les Balcons Sud - Limiter l'embroussaillage, gérer l'emprise de la forêt et de l'urbanisation - Affirmer le rôle essentiel de l'agriculture dans la définition de l'ambiance paysagère du massif - Adopter/maintenir en vallées des techniques de cultures raisonnées (actions type Natura 2000, cartes d'aptitudes à l'épandage ...) - Valoriser les productions par la commercialisation en circuits courts auprès d'une clientèle touristique et de proximité ; développer la marque Parc - Favoriser les rencontres agriculteurs-habitants-citadins (promouvoir l'agriculture à travers la communication et les manifestations, mise en place de circuits thématiques)
Forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Forêt à dominante résineuse (taux de boisement > 65%) - Région de tradition forestière, forêts privées et publiques se partageant les surfaces - Sapinières de bonne productivité, avec de gros bois sur pieds posant des problèmes d'exploitation et de rajeunissement - Existence d'un groupement de sylviculteurs de Chartreuse - Présence d'exploitants forestiers. et de scieries artisanales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rajeunissement de la forêt - Accueil du public, multifonctionnalité - Séchage des bois - Emplois en forêt et en scieries - Risque d'incendie sur les Balcons sud 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les peuplements existants, développer la sylviculture du hêtre et de l'érable et promouvoir la futaie jardinée - Favoriser le groupement de sylviculteurs pour asseoir une action dynamique en forêt privée - Poursuivre le projet d'AOC pour les bois de Chartreuse - Réaliser des aménagements multifonctionnels - Appliquer le schéma de desserte ; créer une Association Syndicale Autorisée pour porter des projets - Elaborer la charte forestière locale - Développer les projets de séchoirs à bois et le bois énergie - Améliorer l'accessibilité pour la protection incendie
Préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional - Procédure Natura 2000 sur la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, sur les ubacs du Charmant Som et sur la tourbière de Saint-Laurent-du-Pont et milieux associés) - Contrat de rivière sur le Guiers - Plusieurs secteurs protégés (réserve naturelle des Hauts de Chartreuse ; arrêté préfectoral de protection de biotope sur le marais des Sagnes au Sappey ; tourbières de Saint-Laurent-du-Pont ; réserve biologique intégrale de l'Aup du Seuil ; site classé du Monastère de la grande Chartreuse) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve naturelle - Milieux humides relictuels - Site du Saint-Eynard 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre de la protection des sites remarquables identifiés (site du St Eynard, marais de St-Aupre et de St-Christophe-sur-Guiers) - Mettre en œuvre les actions du contrat de rivière - Etablir des contrats Natura 2000
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire recouvrant deux secteurs hydrographiques : <ul style="list-style-type: none"> . bassins versants du Guiers Mort et du Guiers Vif . affluents rive droite de l'Isère (Vence) - Diversité de situation pour l'assainissement des collectivités - Diversité de situation de l'alimentation en eau potable - Nappe de la plaine de l'Herretang d'intérêt prioritaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire concerné par le contrat de rivière « Guiers » ; principaux objectifs sur le secteur : restauration des milieux naturels et maîtrise des risques hydrauliques, mise en valeur des cours d'eau - Rôle des zones humides à développer - Dynamique des crues et des interactions avec la plaine - Conformité des rejets par rapport aux objectifs de qualité - Sécurité de l'alimentation en eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - A définir dans le cadre du bilan intermédiaire de contrat de rivière à engager - Gérer les dynamiques des écoulements à l'échelle des bassins versants - Favoriser les approches globales et la création de structures de gestion adaptées - Améliorer les performances des systèmes d'assainissement des collectivités (mise en conformité des rejets échéance 2005) - Intégrer les objectifs de la directive-cadre - Améliorer le traitement et le suivi de la distribution, et le regroupement de l'exploitation